

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2016

Le jeudi 3 novembre 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h30 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Valérie GALLIOU
M. Richard BRUMM,
M. Jean-Yves SECHERESSE
Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ,
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IEHL
M. Bruno CHARLES
M. Kear Kun LO

POUVOIR A :

M. GRABER
Mme PICOT

Mme UBALDI-CLARET

Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 3 OCTOBRE 2016 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Ce premier rapport d'information n'est pas soumis au vote.

1 – Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la ville de Lyon - Année 2015 - Adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables -SPAR- pour la ville de Lyon.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la ville de Lyon et de l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables.

L'article du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dispose dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants.

Le rapport présenté au Conseil municipal suit ce cadre de référence et traite des cinq axes suivants :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 13 thématiques « développement durable » que vous pourrez lire dans le détail dans le rapport.

Quatre actions peuvent être particulièrement soulignées pour l'année 2015 au regard du développement durable et de leurs impacts au bénéfice des habitants :

- le lancement de l'Université citoyenne ;
- le développement de la nature en ville et la découverte du patrimoine de la « terre des roses » ;
- l'obtention du label Cit'ergie ;
- le passage à 200 labellisés Lyon Ville Equitable et Durable.

En ce qui concerne les achats responsables, cette année, le rapport développement durable est couplé avec le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR).

La loi du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'Economie Sociale et Solidaire dispose en son article 13 que « lorsque le montant total annuel de ses achats est supérieur à un montant fixé par décret, le pouvoir adjudicateur adopte un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Le montant prévu est fixé à 100 millions d'euros HT.

Au-delà de la simple obligation légale, avec plus de 200 millions d'achats effectués en 2014, la ville de Lyon voit dans l'adoption et la publication de son schéma de promotion des achats responsables une opportunité de faire vivre un outil de référence qui permettra de renforcer et d'amplifier la commande publique responsable au sein de la ville de Lyon.

En ce qui concerne la structuration, un achat public durable est un achat public responsable :

- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'achat public ;
- permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété termes d'énergie et de ressources ;
- qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Ainsi, avec la volonté de dépasser les seuls volets social et écologique, la ville de Lyon oriente ses achats durables en prenant en compte toutes les composantes du développement durable suivant 7 axes : l'insertion, le handicap, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité,

l'économie durable, l'économie et la santé, la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments, la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Mme RIVOIRE : *Juste pour saluer le changement de forme du rapport Développement Durable qui donne une meilleure lisibilité et qui permet, avec l'ensemble des indicateurs, de suivre plus facilement les progrès que la ville de Lyon peut apporter.*

Je salue aussi le schéma de la promotion des achats responsables qui est important pour la ville de Lyon. Ce rapport est plus dynamique.

2 - Lyon 1er, 3^e, 4^e et 7^e arrondissements - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Habitat indigne" prolongeant l'opération en 2017.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Cette délibération nous propose de prolonger par un avenant, le Programme d'Intérêt Général (PIG) "Habitat indigne" qui se termine fin 2016. Je vous propose de le reconduire jusqu'à la fin 2017 ce qui permettra de le faire coïncider avec le Programme d'Intérêt Général Habitat dégradé.

Cela permettra le bilan de ces deux programmes d'intérêts généraux, structurés de manière plus cohérente et encore plus pertinente : la lutte contre l'Habitat indigne et la politique contre l'Habitat indigne dans notre ville.

J'ajoute quelque chose de très important c'est que cette programmation n'implique pas de financement supplémentaire.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Demande d'enregistrement présentée par la société BETON VICAT, 2, rue de Sète, Port Edouard Herriot à Saint-Fons, en vue de développer une installation de production de béton prêt à l'emploi.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'un rapport technique concernant une demande d'enregistrement présentée par la société BETON VICAT, 2, rue de Sète, Port Edouard Herriot à Saint-Fons, en vue de développer une installation de production de béton prêt à l'emploi.

Le Groupe VICAT est un groupe international qui regroupe plus de 7 700 collaborateurs dans onze pays différents et projette de développer de nouvelles activités sur le Port Edouard Herriot à Saint Fons.

Le Conseil municipal de la ville de Lyon et le Conseil d'arrondissement de Lyon 7^e sont appelés à formuler leur avis sur cette demande, concurremment avec les services techniques et les autorités compétentes concernées.

Plus particulièrement, au niveau de l'étude des dangers, le projet est situé dans la future zone du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Le futur règlement qui sera associé à ce plan pourrait ainsi prescrire des mesures de protections particulières face aux risques encourus, notamment pour le bâti futur.

Ces prescriptions seront prises en compte par la société VICAT lors de la réalisation du poste de commande, afin que le projet soit compatible avec le futur règlement du PPRT de Saint-Fons. Dans le cas contraire, les bâtiments soumis à ce règlement seront mis en conformité dès l'approbation de celui-ci.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Evolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : La mobilité et les usages ont beaucoup évolué depuis la dernière réglementation en vigueur tarifaire du stationnement sur voirie en 2009.

Cette évolution se vérifie dans les résultats des enquêtes Ménages Déplacements réalisées respectivement en 2006 et 2015 par le SYTRAL sur le périmètre de Lyon-Villeurbanne.

Aussi, nous devons délibérer sur les mesures suivantes : simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie ; évolution du dispositif et du tarif de stationnement adapté pour les professionnels mobiles.

Le dispositif actuel de la ville de Lyon a mis en place un tarif de stationnement adapté pour les professionnels mobiles par délibération du 19 septembre 2011.

Cette mesure a pour objectif de faciliter l'intervention des sociétés de dépannage pour des urgences et ainsi répondre aux besoins des Lyonnais. Pour les chantiers de moyenne et longue durées, il existe d'autres dispositions mises en place par la Ville.

Il est proposé de faire évoluer le fonctionnement du dispositif actuel pour les professionnels mobiles afin de répondre aux besoins de services d'urgence à domicile permettant ainsi le maintien de la population dans la ville.

Ainsi, il est proposé le principe d'un abonnement annuel payant, à 240 € par véhicule. Cette mesure s'inspire de politiques tarifaires appliquées dans d'autres grandes villes françaises ayant traité de la question du stationnement des professionnels mobiles.

La mise en place du paiement dématérialisé va donc permettre à la Ville de Lyon d'offrir, au 1^{er} janvier 2017, aux professionnels mobiles la possibilité de payer le stationnement, au plus juste, avec le paiement à la minute. Ainsi, ces professionnels pourront optimiser leur stationnement au plus près de leurs interventions.

Il est également proposé d'étendre le temps de gratuité d'une demi-heure à une heure pour tous les professionnels mobiles pouvant prétendre au dispositif. Le tarif préférentiel ne sera plus limité à 4 heures.

Par ailleurs, il est constaté qu'une partie des sociétés de dépannage d'urgence, qui interviennent à Lyon, ne sont pas situées sur le territoire de la Métropole et donc ne peuvent prétendre au tarif préférentiel. Il est donc proposé la suppression de la limitation géographique du territoire de la Métropole.

Il vous est également proposé d'étendre le dispositif applicable aux professionnels de l'urgence, aux professionnels mobiles de la santé en visite aux patients, les objectifs poursuivis étant les mêmes : faciliter l'intervention de ces professions ; faciliter l'accès aux soins pour nos concitoyens.

Je vous laisse vous reporter à la délibération pour les différentes tarifications et, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme MARION : *Même si je note quelques efforts sur ce rapport, notamment en ne limitant pas dans la Métropole, l'accès aux corps de métiers qui ont besoin de circuler en ville pour leur profession, cette liste est encore trop limitative.*

Beaucoup d'artisans, de commerçants, ont besoin pour exercer correctement leur activité professionnelle, d'utiliser leur voiture et je regrette qu'il n'y ait pas un ticket stationnement commerçant et artisan, comme les tickets résidents.

C'est la raison pour laquelle, je voterai contre ce rapport. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

(1 voix contre : Mme MARION)

Le rapport est adopté à la majorité.

5 - Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Le diagnostic est identique au rapport précédent. Je ne reviendrai donc pas sur ce que j'ai déjà exposé.

Un point sur le dispositif actuel : L'offre de stationnement payant sur voirie est d'environ 33 450 places. Cette offre se répartit entre 4 tarifs sur les quatre zones de stationnement payant. Les principes généraux appliqués actuellement à ces zones tarifaires sont les suivants :

- progressivité des tarifs sur la zone de courte durée afin de favoriser la rotation des véhicules ;
- gratuité en août, excepté les zones où s'appliquent les tarifs Presto et Nocturne.

Il vous est proposé de simplifier le dispositif actuel du stationnement payant sur voirie en adoptant les mesures suivantes :

La zone où s'applique le tarif CHRONO est fusionnée avec la zone où s'applique le tarif PRESTO au 1er janvier 2017. En conséquence la grille tarifaire CHRONO disparaît. Cette mesure vise deux objectifs : une simplification des tarifs : d'une part, proposer un tarif unique de courte durée dans les zones où la demande de rotation de stationnement est forte, et/ou le long des axes lourds de transports en commun, d'autre part un tarif de moyenne durée dans les zones où les besoins en rotation sont moindres ; une meilleure lisibilité pour l'utilisateur afin de réduire le risque d'erreur et de verbalisation.

Le ticket « quart d'heure gratuit » est intégré dans l'acte de paiement des usagers.

Ces évolutions sont en partie la conséquence de l'offre alternative créée dans le territoire métropolitain.

Aucune modification des tarifs nocturnes ; je vous laisse vous reporter au rapport, si vous avez besoin de précisions, je suis à votre disposition.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : Madame le Maire, chers collègues, voilà une nouvelle augmentation tarifaire, ça devient un peu une mauvaise habitude, la suppression du tarif Chrono et du quart d'heure gratuit sont bien des augmentations de tarif.

Alors que les lyonnais sont en train de payer leurs impôts locaux ils ont pu voir que ceux-ci avaient encore augmenté grâce au vote des parlementaires dont le sénateur Maire de Lyon, Il ne nous semble pas raisonnable de donner une suite favorable à votre proposition.

Si encore on avait 90% des gens qui payaient leur stationnement, mais je crois que c'est loin d'être le cas et une fois de plus c'est le citoyen honnête et consciencieux qui va se retrouver le dindon de cette mauvaise farce. Notre groupe votera contre cette délibération.

Mme LA MAIRE : *Ceux qui ne payent pas leur stationnement seront dans l'avenir plus réprimés qu'aujourd'hui puisque, comme vous le savez, les équipes qui contrôlent le paiement du stationnement ont été renforcées par la ville de Lyon.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

(4 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, Mme MARION,

1 abstention : M.GEOURJON))

Le rapport est adopté à la majorité.

6 - Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarité Actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national "Parler Bamin" et le versement d'une subvention de fonctionnement.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarité Actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national "Parler Bamin" et le versement d'une subvention de fonctionnement.

La mise en œuvre de ce programme concerne 3 crèches de notre arrondissement : la crèche municipale Chevreul, deux crèches associatives Grain d'orge et les Petits pas.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

(1 abstention : Mme MARION)

Le rapport est adopté à la majorité.

7 - Autorisation de signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3^{ème} génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'autorisation de signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016.

Pour notre arrondissement, il s'agit de renforcer le point d'accueil et d'information « petite enfance » appelé le PAIPE, étant donné l'accroissement de la population sur notre arrondissement.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance, dans les 1er, 2e, 3e, 7e et 8e arrondissements.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit du renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance.

Pour notre arrondissement, il s'agit de la micro crèche « Chaudoudoux » et le lieu d'accueil Enfants Parents dont l'organisme gestionnaire est l'Entraide Protestante et l'établissement Gribouille dont l'organisme gestionnaire est Gribouille Lyon Massimi.

Si cette proposition vous agréée, je vous remercie de l'adopter.

M. BLACHIER : *Je ne peux pas participer au vote étant au Conseil d'Administration de l'Entraide Protestante concernée dans cette délibération.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

(Conseiller intéressé, M. BLACHIER ne participe pas au vote)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Fonds d'Intervention du Patrimoine -FIP- 2016 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au Musée associatif d'histoire militaire de Lyon et de sa Région et d'un montant de 3 200 euros à l'Association des petits chanteurs de Saint Marc.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cette délibération concerne le Musée militaire de Lyon et de sa région et les petits chanteurs de Saint Marc.

Cette délibération pourrait nous évoquer Charles Péguy et son goût pour ceux qui sont morts pour la terre charnelle et pour les chants dans la cathédrale de Chartres.

Je vais surtout vous parler du Musée associatif militaire de Lyon et de sa Région, dont le siège social est situé 22 avenue Leclerc à Lyon 7^e. Je vous rappelle qu'il s'est fixé comme objectif majeur pour l'année 2016 et les suivantes d'honorer la mémoire de tous ceux qui ont combattu ou œuvré pendant la Grande Guerre. D'une manière plus générale, il joue un rôle important dans la mémoire militaire de notre ville.

J'associe à ce rapport Monsieur Loïc GRABER en charge du patrimoine.

C'est un lieu de manifestations culturelles et mémorielles dans notre arrondissement et pour l'année 2015, la subvention était de 2 000 euros. Il vous est proposé de reconduire ce soutien.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cette délibération évoque plutôt Henri BERAUD : le vin chaud des commerçants du 8 décembre, ce temps que nous connaissons, issu d'une fête contemporaine mais aussi, d'une fête historique et spirituelle pour ceux qui le souhaitent.

Je souhaite associer ma collègue Valérie GALLIOU qui travaille en lien avec les associations que nous allons soutenir toute l'année.

La ville de Lyon donne une subvention aux associations de commerçants qui souhaitent s'engager dans une démarche d'illumination de rues.

Trois associations sont concernées aujourd'hui : l'association Le Cœur du 7 qui est rue de la Thibaudière ; Chevreul and Co qui est rue Chevreul ; Gerland Commerces.

C'est une tradition qui se perdait dans notre arrondissement et qui revient fortement grâce à la redynamisation des associations de quartier. Nous pouvons tous nous en féliciter.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Je précise qu'il ne s'agit pas de la fête des lumières qui aujourd'hui est circonscrite à la presqu'île ; il s'agit des illuminations de fin d'année.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du volet culture de la politique de la Ville.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne un ajout à la politique de la Ville tout simplement. L'association Médiatone est concernée dans le 7^e arrondissement ; elle mène une action de sensibilisation aux métiers de la musique, à travers un certain nombre de personnes en réinsertion.

En ce qui concerne le 7^e arrondissement, c'est auprès de population incarcérée.

La musique est un secteur de loisir et de spiritualité mais c'est aussi un métier et, Médiatone mène cette action de formation afin de les sensibiliser et leur montrer ce qu'ils peuvent faire, tout cela pour un montant de 2 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programme 00006 AP n° 2015-3.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne la programmation Pluriannuelle d'Investissement dans son volet « ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants ».

Il est ici question d'une augmentation de montant pour une ouverture de classe et les aménagements de celle-ci, pressentie entre 2017 et 2020.

Il vous est proposé de porter le montant global de cette autorisation de programme à 1 800 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Dénomination des écoles élémentaire et maternelle Marc Bloch - Lyon 7^e.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vous rapporte ce dossier avec plaisir puisqu'il est le fruit d'une concertation portée par notre mairie et qui vient surmonter le problème de la dénomination de la plus grosse école élémentaire de la ville de Lyon située 87 rue Chevreul et celle de l'école mitoyenne maternelle de située 93 rue Chevreul.

Ce groupe scolaire porte actuellement le nom de Jean Macé. Un autre groupe scolaire situé dans le 8^e arrondissement de Lyon partage cette même dénomination. Ce qui a pu être source de confusion.

Afin de résoudre des dysfonctionnements résultant de l'existence de deux écoles Jean Macé sur Lyon, les Conseils d'écoles élémentaire et maternelle du 7^e arrondissement se sont positionnés pour le choix du nom pérenne « Marc Bloch », dans le cadre d'une concertation portée par la Mairie du 7^e arrondissement.

Marc Léopold Benjamin Bloch, né le 6 juillet 1886 à Lyon et décédé le 16 juin 1944 à Saint-Didier-de-Formans (Ain), est un historien français, spécialiste du Moyen-âge et fondateur en 1929 des

Annales d'Histoire économique et sociale avec Lucien Febvre. Il s'insurge en effet contre une vision trop événementielle de l'Histoire et ouvre le champ de l'histoire aux autres disciplines scientifiques.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Programmation PEDT 2016-2017 - Ajustements et compléments.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : J'ai eu le plaisir de vous présenter ce rapport lors du dernier conseil d'arrondissement. Il s'agit d'ajustement et de dispositions complémentaires pour cette programmation.

Comme vous pouvez voir sur le rapport, il est ici question d'annulation d'attribution de subventions complémentaires et d'attribution de classes découvertes.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Autorisation de signer une convention de participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les locaux de l'école primaire Cité Scolaire Internationale – 2 place de Montréal à Lyon 7e - EI 07223 et lancement de l'opération n° 07223002 « Cité scolaire internationale : participation de la ville aux travaux » et affectation d'une partie de l'AP n° 00006/2015-1.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la gestion de la CSI (Cité Scolaire Internationale).

Les conventions entre la Région, la Métropole et la ville de Lyon, sont arrivées à leur terme. Le présent rapport concerne donc une autorisation de signature d'une convention tripartite entre la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du lycée, la Métropole au titre du collège et, la ville de Lyon qui gère l'école primaire.

Cette convention est relative à la participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les locaux de l'école primaire au lancement de l'autorisation de programme Aménagement et lancement d'un groupe scolaire 2015/2020 dont le montant s'élève à 985 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association CARGO pour l'organisation de l'événement "Tigaly", du 14 au 17 avril 2017.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'Association Cargo organise la 7^e édition de l'événement « Tigaly » (Tournoi International Gay de Lyon), du vendredi 14 avril au lundi 17 avril 2017.

« Tigaly » est un événement sportif international qui se déroule tous les deux ans. Il a pour vocation, par la rencontre de sportifs de tous horizons, de promouvoir le sport amateur et la tolérance. Cet événement propose une compétition multisports avec différents niveaux de jeu pour permettre à tous de concourir dans la convivialité en choisissant une ou plusieurs activités.

Quatre gymnases sont concernés dans notre arrondissement.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 95 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Association Cargo.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme MARION : *Cette subvention me semble encore une fois stigmatiser une communauté contre l'unité nationale donc je voterai contre.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

(1 voix contre : Mme MARION)

Le rapport est adopté à la majorité.

17 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association Lyon Athlétisme pour la prise en charge du transport par cars privés des écoles d'athlétisme du mercredi et vendredi sur Parilly - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Avec l'arrivée du LOU Rugby au stade de Gerland, l'Association « Lyon Athlétisme » ne pourra plus utiliser les installations d'athlétisme à compter du 31 octobre 2016.

L'association « Lyon Athlétisme » se voit ainsi dans l'obligation de délocaliser ses activités d'écoles d'athlétisme vers le stade de Bron-Parilly.

Les frais pour le transport en cars privés des écoles d'athlétisme de Gerland vers le stade de Parilly, de novembre 2016 et juillet 2017 (allers et retours les mercredis et vendredis, hors vacances scolaires), sont évalués à 12 000 euros.

Je vous propose qu'une subvention de 12 000 euros soit allouée à l'association Lyon Athlétisme pour la prise en charge de cette dépense, pour ce club qui contribue grandement au développement de l'athlétisme à Lyon.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : La ville de Lyon a mis en place en 2013 l'opération « RIO 2016 », destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais ayant le potentiel de représenter la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

En cette année « olympique », seuls ont été retenus les douze sportifs et sportives lyonnais(es) sélectionné(e)s pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio.

Je vous propose de leur allouer une prime de participation de 7 500 €, récompensant ainsi leur investissement et leur persévérance.

Par ailleurs, une autre prime sera versée début 2017 pour les athlètes ayant obtenu une médaille à Rio, à hauteur de 15 000 € pour l'or, 10000 € pour l'argent, et 5 000 € pour le bronze.
Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association "Le Cyclotouriste" pour l'organisation de la 63e édition de la "Saintélyon", du 3 au 4 décembre 2016 - Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association « Le Cyclotouriste » organise la 63^e édition de la « Saintélyon », du samedi 3 au dimanche 4 décembre 2016.

Pour cette 63^e édition, une nouvelle formule de 12 km intitulée la « Saintélik » est proposée au départ de Chaponost. Ce parcours est réservé aux novices qui souhaitent s'initier à la course nocturne et hivernale, avant d'expérimenter les années.

Les autres formules restent les mêmes. On peut préciser que l'association poursuit son engagement pour limiter les nuisances inhérentes à l'évènement et, inciter le public à des attitudes responsables envers l'environnement, avec des bénévoles qui font le parcours avec les participants.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 25 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 955 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et médiatique, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association « Le Cyclotouriste ».

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'Association LOU Rugby pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la Plaine des jeux de Gerland situés 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dans le cadre du projet de développement du club, l'association projette le regroupement des activités sportives et administratives de son centre de formation sur la plaine des jeux de Gerland.

Pour cela, il est proposé de lui mettre à disposition permanente la salle Roger Gourhand comme salle de réunion, ainsi que ses locaux annexes constitués de six bureaux et de locaux de rangements. Ces locaux permettront d'accueillir les réunions, les activités administratives et de formation du club.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité, gaz) selon les dispositions spécifiques ci-après :

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local (FAL) et du fonds d'initiatives locales (FIL) au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) - Annulation de la subvention de 1 000 euros attribuée à l'association Maurice Langlet en action approuvée en septembre 2016 - Rectification des participations financières de l'Etat et l'ANRU approuvées en septembre 2016 pour les postes des missions territoriales - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement signée avec Grand Lyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec à Mermoz-Nord.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur la programmation complémentaire en termes de politique de la Ville et le soutien aux associations.

C'est le Fonds d'Initiatives Locales (FIL) ; 2 associations sont concernées dans notre arrondissement : 7 accueil pour des activités d'accompagnement des personnes en difficulté, vers la reprise d'un emploi et, Espoir à la Guille qui accompagne des femmes d'origine étrangère avec des activités facilitant leur intégration.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Lyon 7e - Cession à l'euro symbolique par la ville de Lyon de parcelles de terrain sises 1-3 rue du Vercors au profit de la Métropole de Lyon dans le cadre de la relocalisation du CIRC – Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 3 000 000 euros HT à la Métropole de Lyon pour l'opération de désamiantage, démolition et dépollution de ces parcelles – Lancement de l'opération n° 07143002, vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme n° 00014 - Approbation de la convention relative à l'attribution de ce fonds de concours – EI 07143 – Numéros d'inventaire 07143T003 – 07143T004.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur une nouvelle convention qui va être signée entre la Ville, l'Etat, la Région et la Métropole pour permettre l'installation du CIRC à Gerland.

Le CIRC est le Centre International de Recherche sur le Cancer. Cette convention a un double aspect par un apport en nature, via un terrain et ensuite, un apport en numéraire.

Il s'agit du terrain situé au 1 – 3 rue du Vercors à Gerland qui aujourd'hui est occupé par l'Etablissement Français du Sang qui va regrouper toutes ses activités à Décines et libérera ce site au plus tard à la fin de l'année 2017. C'est donc ce terrain qui va accueillir le CIRC actuellement dans le 8^e arrondissement. Cette mise à disposition du terrain va se faire à la Métropole puisque c'est elle qui portera l'aménagement de l'établissement pour le compte du CIRC.

Cette mise à disposition se fait à l'euro symbolique pour une valeur estimée par France Domaine, de 13 millions d'euros.

D'autre part, la convention prévoit la participation de la ville de Lyon à un certain nombre de travaux, de désamiantage, de démolition et de dépollution du site, permettant les opérations de construction, sous la forme d'un fonds de concours, permettant la réalisation du nouveau siège du CIRC.

Le montant maximum prévisionnel est de 3 millions d'euros pour ce fonds de concours. Il sera réadapté selon les coûts réels constatés par la Métropole de Lyon.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Lyon 7e - Cession par la ville de Lyon d'une parcelle de terrain sise rue Hermann Frenkel au profit de la société Périel Développement - EI 07017 - N° inventaire 07017 T 001-06.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est un petit rapport qui concerne une toute petite parcelle de 3 m² c'est dire si l'on est pointilleux souvent à la ville de Lyon.

La vente à la société PERIAL DEVELOPPEMENT d'une parcelle de terrain de 3 m² pour permettre l'installation d'un transformateur électrique dans le cadre de cette opération qui a permis l'installation d'un très beau bâtiment de Hermann FRENKEL à Lyon 7^e pour le compte du groupe PERIAL DEVELOPPEMENT qui accueille aujourd'hui l'entreprise STEF localisée pour l'instant dans le Port Edouard Herriot, qui est en cours d'installation dans ce bâtiment sur la rue Hermann Frenkel.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce projet consiste à transmettre aux élus de la ville de Lyon, les convocations et les dossiers de séances des commissions thématiques, Conseils d'arrondissement et du Conseil municipal de Lyon, par voie électronique, comme cela l'est à la Métropole de Lyon.

Ce projet s'inscrit dans une démarche générale de modernisation de l'administration, de réduction des coûts et de développement durable (économiser à minima de l'ordre de 5,6 tonnes de papier par an) tout en cherchant à faciliter le travail quotidien des élus.

L'adhésion des élus est requise et, ceci afin d'éviter la multiplication des équipements personnels ou, mis à disposition de notre collectivité.

Ce dispositif bien sûr, sera compatible avec le matériel soit personnel, soit d'une autre collectivité.

Un point sur le budget : le coût de fonctionnement actuel en gestion papier, est de 564 850 euros. Le coût d'investissement pour le projet est de 250 500 euros plus un coût de fonctionnement non récurant de 20 000 euros. Le coût de fonctionnement gestion dématérialisée est évalué à 300 000 euros par an. Soit une économie de 250 000 euros.

La planification du déploiement s'effectuera sur le 1^{er} trimestre 2017 et, à titre indicatif, sur les 221 élus de la ville de Lyon, 206 élus se sont prononcés favorablement à la transmission par voie électronique.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Etat spécial d'arrondissement - Exercice 2017.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous, comme chaque année, d'adopter l'état spécial d'arrondissement. Exercice 2017.

Le montant de la dotation allouée au 7^e arrondissement pour 2017 est exactement le même qu'en 2016.

Cette dotation s'élève à 686 968 euros.

L'état spécial d'arrondissement se compose de deux dotations :

- la dotation de gestion locale, qui correspond aux dépenses habituelles de fonctionnement de l'arrondissement. Elle s'élève à 623 952 euros.
- la dotation d'animation locale, introduite par la loi « démocratie de proximité » en 2002, destinée à l'information et à l'animation de la vie locale (dont les conseils de quartier). Son montant est de 63 016 euros.

Notre budget comprend 4 programmes et je vous laisse en prendre connaissance dans la délibération.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cet état spécial d'arrondissement.

Mme DAGORNE : *Nous nous abstiendrons sur ce dossier comme sur tous les dossiers budgétaires. Merci.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

(**5 abstentions** : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, Mme MARION)

Le rapport est adopté à la majorité.

26 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 922 699 € - Opération : construction de 36 logements -26 logements PLUS et 10 logements PLAI- situés rue Kergomard -7e-

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Un rapport qui montre le dynamisme de notre arrondissement. Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 922 699 € pour la construction de 36 logements -26 logements PLUS et 10 logements PLAI- situés rue Kergomard dans le 7^e.

Sur cette garantie d'emprunt, nous aurons une réservation de 3% des surfaces habitables.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération concerne l'approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public.

La Ville soutient le commerce de proximité par une politique volontariste, l'accroissement très important du nombre de terrasses. En effet, celles-ci permettent de dynamiser l'activité économique des restaurants, débitants de boissons et plus largement des métiers de bouche.

Aujourd'hui, plus de 13 000 commerces et services présents sur Lyon, 77 marchés et plus de 4 000 objets autorisés dont 3 083 terrasses, animent les différents arrondissements de Lyon (pour 1 460 en 2004).

Dans le 7^e arrondissement, nous avons 437 terrasses.

Cette politique de soutien aux commerces accompagne aussi l'évolution de la Ville : création de nouveaux quartiers comme Confluence, ZAC du Bon Lait, des Girondins, ZAC Mermoz. Elle contribue à l'attractivité de la Ville.

Depuis les années 90, le territoire est divisé en 3 zones commerciales reposant sur les facteurs de commercialité des rues de Lyon, que vous trouverez dans la délibération.

Face aux mutations de la ville et à l'attractivité touristique de Lyon, il s'avère nécessaire d'adapter le zonage existant pour être en cohérence avec l'évolution démographique et économique de la Ville et l'évolution positive des flux commerciaux en lien avec les différents travaux d'aménagement engagés par la Ville.

Aujourd'hui, 1 826 rues et places lors de la création du zonage ; on a 1 977 rues et places identifiées d'où la nécessité de réviser le périmètre des zones, la reclassification des rues et places, de créer une nouvelle zone et un tarif places par zone.

Le 7^e arrondissement est concerné essentiellement par la nouvelle zone 4 ; une grande partie des rues en zone 3 passe en zone 4 (voir la liste annexée à cette délibération) qui correspond à des polarités commerciales intermédiaires. Une offre significative de commerces et de services de proximité, des commerces essentiels à la vie de quartier.

Afin d'accompagner cette politique de dynamisation et d'animation du territoire, la Ville mène, en parallèle, un travail de refonte de la réglementation des terrasses pour prendre en compte les nouveaux usages commerciaux du domaine public, organiser de façon raisonnée cette occupation et définir de nouvelles règles qualitatives véhiculant une image commerciale positive. Ce document prévoit les installations en zones de rencontres. Dans ces zones de rencontres, seront appliqués les tarifs actuellement en vigueur. Le nouveau règlement des terrasses sera adopté par arrêté municipal d'ici la fin de l'année pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : Madame le Maire, chers collègues, cette délibération n'est ni plus ni moins qu'une augmentation de tarif que ce soit pour un tarif spécifique pour les places ou le glissement de certaines rues vers une zone tarifaire plus élevée, c'est le cas par exemple de la rue de laThibaudière qui passe de la zone 3 à la zone 2.

De plus lors de la commission du 27 octobre dernier nous avons demandé la communication de la nouvelle réglementation relative à cette occupation du domaine public, réglementation qui certes ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'un arrêté du Maire, cependant avouez qu'il est pour le moins difficile d'apprécier la justesse de vos modifications tarifaires sans connaître les obligations précises qui vont incomber aux commerçants.

En conséquence nous voterons contre ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

(3 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI,
1 abstention : M. GEOURJON)

Le rapport est adopté à la majorité.

28 - Dénomination de 2 voies nouvelles dans la ZAC des Girondins.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : La ZAC des Girondins est située entre l'avenue Jean Jaurès, la rue Clément Marot et le boulevard Yves Farge dans le 7^e arrondissement.

En accord, et sur proposition de Mme la Maire du 7^e arrondissement, je vous suggère les dénominations suivantes :

- Rue Simone IFF entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Felizat, au Nord de la rue des Balançoires :

Simone IFF (1924-2014) : Militante féministe, Présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial

C'est de ses parents, engagés dans l'aide aux réfugiés, que Simone Iff tient le goût du militantisme. En 1943, elle rejoint la Résistance avec son époux. C'est également ensemble qu'après la guerre, ils travaillent dans un foyer protestant d'accueil d'adolescents délinquants. En 1946, elle entre au Mouvement des Jeunes Femmes (MJF). Créé initialement pour permettre aux femmes protestantes de se sentir solidaires, celui-ci fait rapidement émerger la question du contrôle des naissances. Le MJF devient alors un mouvement de promotion et de défense du droit des femmes. En 1956, la Maternité Heureuse est créée et deviendra en 1960 le MFPP (Mouvement Français pour le Planning Familial). La mobilisation de ce mouvement en faveur de la contraception et de l'avortement aide, en 1967, au vote de la loi Neuwirth, qui autorise la contraception. En 1971, Simone IFF participe activement à la parution du « Manifeste des 343 », liste des 343 françaises qui reconnaissent avoir avorté, parmi lesquelles notamment des comédiennes, des réalisatrices, des auteurs et des femmes politiques. En 1973, elle prend la tête du MFPP. La loi Veil, dépenalisant l'avortement, est promulguée en 1975. En 1981, Simone IFF devient Conseillère technique d'Yvette ROUDY, Ministre aux Droits des femmes, et obtient le remboursement de l'avortement. Puis, elle devient membre du Conseil économique et social. A partir de 1986, elle participe au Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV). Simone IFF est décédée à Paris, en 2014, après avoir œuvré toute sa vie pour que les droits des femmes à disposer d'elles-mêmes soient reconnus.

Je vous propose d'appeler allée Flora Tristan entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Feliziat, au Sud de la rue des Balançoires :

Flora TRISTAN (1803-1844) : Femme de lettres, pionnière du féminisme, elle naît le 7 avril 1803. Orpheline de père à l'âge de quatre ans, Flora Tristan vit dans la pauvreté avec sa mère. Elle se marie à dix-sept ans, mais son époux est violent. Elle s'enfuit donc, en 1825, enceinte de son troisième enfant. Plus tard, son mari tentera de l'assassiner, et sera condamné à vingt ans de travaux forcés. C'est cette expérience qui fera de Flora Tristan une pionnière du féminisme. En effet, elle lutte alors pour que les femmes aient plus de droits, notamment celui de divorcer. En 1833, elle entame un voyage au Pérou, pays d'origine de son père, afin de faire valoir ses droits sur son héritage. Mais la famille de celui-ci les lui refuse. Cela la conduira à publier, en 1837, son livre autobiographique « Pérégrinations d'une paria », dans lequel elle évoque la condition féminine. Elle se battra également pour défendre la condition des ouvriers, et est reconnue comme une personnalité du mouvement socialiste. Elle publie plusieurs ouvrages à ce sujet, dont « l'Union ouvrière » en 1843. Cette même année, elle démarre un Tour de France, à la manière des apprentis-compagnons, afin de poursuivre ses recherches sur les droits des ouvriers, et diffuser ses idées. C'est au cours de ce voyage que Flora Tristan décède à Bordeaux en 1844.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport pour ces nouvelles dénominations et je remercie Madame la Maire de donner des noms de féministes à des rues du 7^e car nous en manquons sur notre arrondissement.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je lève la séance du conseil d'arrondissement et nous vous attendons pour le verre de l'amitié offert par la mairie du 7^e arrondissement, salle Villon.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h25.